	<b>Charte éthique et déontologique du bilan de compétences</b>	Indice	1
		Date	23/11/2021

## **Charte éthique et déontologique du bilan de compétences**

RAYONNEL FORMATIONS s'engage à respecter les critères déontologiques et respect des règles, applicables aux bilans de compétences :

- A réaliser les bilans de compétences dans le respect du code de déontologie qui les régit, par l'application de la loi articles R.6322-32 à 60 du code du travail
- A appliquer et faire appliquer sa charte éthique interne sur la pratique des bilans de compétences :

La charte éthique et déontologique de RAYONNEL FORMATIONS concerne différents aspects de la démarche du Bilan de compétences et explicite les liens, les postures adoptées par le consultant avec les bénéficiaires de ce bilan.

RAYONNEL FORMATIONS, s'engage à respecter les principes de la charte suivante à savoir :

### **1-Ethique du consultant en Bilan de compétences**

**RAYONNEL FORMATIONS s'engage à respecter les principes éthiques suivants :**

Le respect de la personne (y compris les croyances, etc.), honnêteté, transparence, l'indépendance de jugement et la neutralité (par rapport aux bénéficiaires et aux tiers : employeurs, établissements de formation, etc.), et non-discrimination et non-jugement qui permettent l'établissement de relations de confiance.

De même, tous les faits liés à la vie privée de la personne concernée sont de nature secrète dès lors qu'ils ne sont pas connus du public. Par conséquent, les informations personnelles (origine ethnique, opinions politiques, convictions religieuses, etc.) ne peuvent être communiquées.

Les prestataires de bilans de compétences respectent les dispositions du droit du travail. Par conséquent, il est soumis au devoirs de discrétion et de confidentialité. Toutes les informations, faits ou documents récoltés pendant l'exercice de ses fonctions sont confidentiels. Afin de protéger les bénéficiaires du bilan, les résultats détaillés et les documents de synthèse sont la propriété exclusive des bénéficiaires. Comme le précise l'article L6313-10 du Code du travail, ces données ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'accord écrit du bénéficiaire.

De plus, tous les éléments ayant servi à la réalisation du bilan de compétences sont systématiquement détruits par l'organisme prestataire en fin de prestation. Par exception, ces documents peuvent être conservés une année si le bénéficiaire en fait la demande par écrit (décret R6322-59).

### **2-Déontologie des consultants en Bilan de compétences et postures adoptées**


RAYONNEL FORMATIONS s'engage à respecter les exigences et modalités de bilan de compétences prévues par la loi, notamment les différentes étapes du bilan de compétences, et à séparer les activités de bilan de compétence des autres activités exercées par elle.

RAYONNEL FORMATIONS s'engage à construire une relation qui responsabilise le bénéficiaire et l'encourage à se mobiliser pour évaluer et devenir acteur de son projet professionnel. Cela signifie que le consultant et le bénéficiaire établissent un partenariat au bénéfice direct du bénéficiaire et de son projet : le seul but est de servir les intérêts du bénéficiaire, non de contrôler, manipuler ou communiquer des idées qui peuvent limiter la prise de décision et découvrir du bénéficiaire. Cependant, ce service signifie que le client s'engage à assumer l'entière responsabilité de ces décisions qui pourraient résulter de la restitution du bilan et des résultats de la discussion.

### **3- Consentement et engagement du bénéficiaire**

Un consentement explicite pour réaliser le Bilan de compétences, et notamment les tests, est requis (signature de convention/contrat/contractualisation via le CPF ou autre modalité explicite, autorisations etc.).

Suite à l'entretien d'information, le respect d'un délai de réflexion dont la durée est à la seule appréciation du bénéficiaire,

	<b>Charte éthique et déontologique du bilan de compétences</b>	Indice	1
		Date	23/11/2021

est appliqué afin que la personne puisse évaluer les modalités proposées en toute liberté, sans pression et faire son choix ensuite à la lecture des documents fournis.

#### 4-Expertise des consultants RAYONNEL FORMATIONS en bilan de compétences

Le Consultant s'engage à exercer avec compétences, c'est-à-dire à détenir les compétences théoriques et pratiques ainsi que leur certification aux différents tests, pour exercer leurs activités et notamment veillent à expliciter clairement leurs compétences, qualifications ou accréditation professionnelles, et tiennent un CV à jour et disponible.

Il s'engage également à :

- Se tenir informés sur l'évolution réglementaire de leur champ d'activité
- Sur l'évolution des métiers et du marché du travail selon leur activité
- Se former, suivre des actions afin de consolider, d'accroître les compétences en accompagnement et sur les outils du Bilan De compétence,
- S'oblige à refuser les missions pour lesquelles ils n'ont pas les compétences requises

#### 5- Engagements

Le consultant respecte les engagements pris en termes de contenu, de planning et de rendu au bénéficiaire.

RAYONNEL FORMATIONS s'engage via le bilan de compétences à promouvoir les intérêts légitimes des bénéficiaires et en particulier s'attache à :

- faire preuve de prudence et de pertinence dans les avis, conseils qui pourraient être donnés en veillant à ne pas mettre en difficultés le bénéficiaire par rapport à sa situation professionnelle, familiale, en formation etc.
- communiquer au bénéficiaire l'ensemble des informations utiles afin qu'il puisse prendre des décisions de façon libre et éclairée.

Le consultant en bilan de compétences de RAYONNEL FORMATIONS veille à ne pas se trouver en conflits d'intérêts avec d'autres activités connexes.

**Référent pédagogique et administratif :** Hortense KOFFI Tel : 0667908611 Mail : [contact@rayonnelformations.com](mailto:contact@rayonnelformations.com)

RAYONNEL FORMATIONS  
16 Rue des Noyers 69005 Lyon  
Tel :06 67 90 86 11  
Mail: [contact@rayonnelformations.com](mailto:contact@rayonnelformations.com)  
Site: [www.rayonnelformations.com](http://www.rayonnelformations.com)  
SIRET :420 576 894 00042 APE : 8559B